Sur un refus du Chili et sur la recherche sur les embryons

31-01-2002

Les embryons sont destinés à la procréation et ne sont pas assimilables à des cultures de tissus (comme la peau des brûlés par exemple). Ce sont des êtres humains en devenir ; ils sont appelés à la félicité éternelle par le Baptême.

1) De l'ONU nous parviennent deux excellentes nouvelles. Le 24 janvier, le Chili a dit non à l'ONU. Le Sénat Chilien a en effet refusé de ratifier le protocole de l'ONU de la Convention sur l'Élimination de la Discrimination contre les Femmes (CEDAW). Cette organisation féministe a été dénoncée plusieurs fois par Rome. Elle essaye de forcer les gouvernements à libéraliser leurs lois d'avortement. De plus hier, un jury des Nations Unies a refusé le statut d'observateur non gouvernemental permanent à l'International Lesbian and Gay Association. Cette association d'homosexuels en tout genre est soupçonnée d'être en rapport avec des réseaux de pédophilie. Elle repassera son examen dans trois ans. 2) Il semble se dessiner progressivement un certain consensus mondial en ce qui concerne le clonage. Le clonage reproductif est désormais interdit dans presque tous les pays au monde. Le clonage thérapeutique est interdit dans de nombreux pays comme les U.S.A, la France, l'Allemagne. Blair y était favorable en Angleterre. Mais le vote du Parlement qui avait en avait entériné le principe vient d'être déclaré inconstitutionnel par la Haute Cour. Cependant une série de lois laissent penser que les expérimentations se feront dans deux directions. La première choisie par la France : la récupération des embryons créés par la fécondation In Vitro (F.I.V.) qui a pour but de mettre en contact dans un tube à essai des spermatozoïdes et des ovules. L'oeuf fécondé est alors réimplanté. Or il existe un stock de ces oeufs détenus le C.O.S. Ce sont les fameux embryons qui ont fait l'objet d'un abandon parental. En déshérence, ils sont automatiquement détruits au bout de trois ans. Le sens du vote du 16 janvier est celui de leur récupération. Il ne sont utilisable que durant dix jours environ (stade dit morula : c'est-à-dire ayant aspect de mûres, soit une trentaine de cellules). Ultérieurement se fait une différentiation qui leur supprime le caractère de totipotence, c'est-à-dire la possibilité d'être orienté vers un tissu plutôt qu'un autre. Par ailleurs, par clonage ont été obtenues des cellules souches embryonnaires par des savants notamment américains et israéliens. S'il n'est plus possible de créer de nouvelles lignées, le Président Bush s'est prononcé pour l'utilisation des lignées existantes. Et hier l'Allemagne a voté pour le droit à l'importation de cellules souches embryonnaires (sur catalogue venant d'Israël). Le corps des Juifs durant la guerre servait paraît-il à faire du savon. Il va désormais servir à faire des pièces de rechange humaines. A noter la substitution faite au niveau du vocabulaire : les médias parlent de "cellules souches" alors qu'il s'agit d'embryons. Et que les cellules souches sont normalement présentes dans tous les tissus des individus et des animaux. Ceci dit pourquoi s'exciter sur cette question alors que chaque jours des tonnes d'embryons ou de foetus sont envoyés à la poubelle dans le cadre d'avortements ? La réponse est celle de l'Eglise. Les embryons sont destinés à la procréation et ne sont pas assimilables à des cultures de tissus (comme la peau des brûlés par exemple). Ce sont des êtres humains en devenir ; ils sont appelés à la félicité éternelle par le Baptême. Leur destinée est de se développer et non de servir de colmatage à des organes humains déficients. Ces recherches détruisent la vie voulue par Dieu. Nous ne pouvons pas les accepter.